

LEADER VOLCANS D'Auvergne 2016 » 2020

Un programme européen pour soutenir des projets privés et publics valorisant les ressources locales et soutenant l'innovation et le jouer collectif

PRESENTATION DU PROGRAMME INITIAL



Qu'est-ce que Leader ?

Leader ou « **Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale** » est un fonds d'aides européennes dédié spécifiquement au soutien de projets de territoires ruraux porteurs d'une stratégie de développement.

Cette initiative de l'Union Européenne vise également à établir des liens entre projets et acteurs de l'économie en milieu rural. La mise en place de coopérations entre territoires européens participe également aux programmes Leader afin de stimuler les échanges et les projets collectifs.

Concrètement, **Leader apporte une aide à de multiples projets** qui :

- > misent sur l'innovation, l'expérimentation et les approches dites ascendantes
- > favorisent le partenariat entre acteurs publics et privés, ainsi que les démarches collectives et la coopération entre territoires.

Qui bénéficie des fonds Leader ?

Une fois que le territoire est retenu pour gérer un programme Leader, **les acteurs privés (entreprises, associations...)** et **publics (communes et leurs groupements...)** peuvent solliciter une aide si leurs projets répondent à divers objectifs et critères fixés spécifiquement pour ce programme.

Volcans d'Auvergne, un territoire de contrastes

Occupant une large partie du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le territoire du programme « Volcans d'Auvergne » est un espace de moyenne montagne, inégalement peuplé entre sa partie Nord très urbanisée et proche de l'agglomération clermontoise et celle plus au Sud, davantage rurale, située au cœur du Cantal.

Comme beaucoup de territoires ruraux, ces contrastes Nord/Sud et rural/urbain ont tendance à s'accroître au fil du temps, notamment en termes de déplacements et de dynamiques économiques et sociales : accessibilité difficile, peu d'axes de circulation structurants, population vieillissante, départ de jeunes à l'issue de leurs études, présence inégales de services à la population.

Mais c'est aussi un territoire plein de ressources !

Il dispose de :

- patrimoines naturels, paysagers et culturels exceptionnels et reconnus
- ressources naturelles spécifiques et de qualité : les volcans, l'eau, l'herbe, la pierre, le bois
- savoir-faire qui marquent l'identité patrimoniale du territoire

C'est un territoire qui accorde une place importante à l'agriculture et du tourisme et concentre de nombreuses forces vives sur lesquelles s'appuyer...



Des priorités

Le programme Leader « Volcans d'Auvergne » a pour vocation de soutenir des projets s'appuyant sur les réalités et les spécificités de son territoire et visant un développement durable et solidaire.

La mise au point de la stratégie du programme Leader Volcans d'Auvergne est issue d'une concertation menée sur le territoire avec plus de 200 personnes qui se sont mobilisées de façon volontaire. Ces acteurs ont essentiellement rappelé que cet espace bénéficie d'atouts considérables, peu exploités et peu valorisés. La notion de « création de valeur ajoutée locale » a été d'ailleurs fortement exprimée.

La démarche Leader, qui rassemble des acteurs de tous horizons, paraît la mieux adaptée pour stimuler ces ressources fortes du territoire et permettre ainsi l'émergence d'actions concrètes de développement.

Ainsi, la valorisation des ressources locales est apparue comme une priorité qui se traduit par un objectif principal : stimuler les forces locales pour un développement économique et territorial endogène, équilibré, qui anticipe l'avenir.

« Volcans d'Auvergne actifs ! Stimuler nos ressources pour inventer un territoire responsable et créatif » résume donc cette ambition.

Stratégie

La stratégie qui permet au final de définir les conditions ou critères d'attribution des aides financières Leader est articulée en

3 AXES :

> La première orientation vise avant tout à **mettre l'Homme au cœur du projet de territoire** et donner ainsi les conditions optimales pour s'épanouir localement, bien vivre ensemble et permettre l'émergence d'initiatives collectives. Sont précisément visés ici la redynamisation des cœurs de bourgs avec le renforcement ou la création de services et de commerces de proximité, la mise en place d'actions culturelles type médiation, expérimentation et création de lieux artistiques, ou encore le développement de l'économie sociale et solidaire.

> La deuxième orientation s'intéresse plus particulièrement à la **valorisation des ressources naturelles exceptionnelles comme moteur d'un développement économique durable**. Ainsi, la structuration de la filière pastorale, l'écotourisme, l'artisanat et l'artisanat d'art sont autant d'activités qui pourront être soutenues par l'intermédiaire du programme Leader. La sobriété énergétique est également une priorité de ce second axe avec des actions de sensibilisation autour des économies d'énergies, l'impulsion de projets énergétiques ou encore la valorisation innovante des déchets et du gaspillage alimentaire.

> Enfin, la troisième orientation met l'accent sur **les initiatives valorisant notre territoire et ses ressources dans une dynamique d'attractivité et d'ouverture**. C'est notamment dans ce cadre que seront accompagnés des projets de coopération visant à engager des échanges et des partenariats avec des territoires français, européens et même au-delà. Il sera également possible d'encourager des actions structurantes de promotion du territoire, des démarches collectives de commercialisation de produits locaux ou encore la création d'éco manifestations culturelles ou sportives valorisant une spécificité locale.

6 APPROCHES TRANSVERSALES :

- l'innovation, aussi bien territoriale, sociétale, que technologique... à intégrer à chaque projet
- le numérique, pour le développement d'une économie innovante, l'amélioration de l'accès aux services et la réduction de certaines inégalités sociales
- la jeunesse, à prendre en compte afin d'améliorer l'adéquation entre ses besoins et l'offre présente sur le territoire (culture, enseignement, emploi, loisirs...)
- l'accueil et de l'intégration de nouvelles populations, à soutenir
- la qualité de vie, fondamentale pour maintenir les habitants et attirer de nouvelles populations
- les équilibres territoriaux, Nord/ Sud et urbain/rural sur le territoire à favoriser.

7 THEMATIQUES déterminent des domaines d'activités et/ou des démarches au regard desquelles le programme Leader peut apporter un soutien à des projets publics ou privés, à savoir ce qui concerne :

- les centres bourgs (services, commerces, cadre de vie)
- les actions et lieux de diffusion culturelle (animations, médiations, équipements...)
- la sensibilisation et la formation concernant l'économie sociale et solidaire, la stratégie de développement local, l'accompagnement d'initiatives collectives et solidaires...
- la valorisation de ressources naturelles et atouts majeurs du territoire (gestion de sites naturels, d'espaces pastoraux, projets d'écotourisme, d'artisanat d'art...)
- les économies d'énergie, le développement de la production d'énergies renouvelables, la valorisation de déchets
- la promotion du territoire, la commercialisation de produits locaux, la valorisation de marques territoriales...
- la coopération avec d'autres territoires pour la valorisation de ressources locales.

Qui gère un programme Leader ?

La structure animatrice et gestionnaire d'un programme Leader sur un territoire est un **Groupe d'Action Locale (GAL)**. Composé d'une cellule technique et d'un comité de programmation (comprenant lui-même des acteurs privés et publics), il décide de l'attribution des crédits européens Leader.

- Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** est la structure porteuse du programme LEADER 2014-2020. Il représente ainsi le GAL, chargé de piloter ce programme. On entend par GAL la combinaison d'un territoire, 130 communes réparties sur les départements du Cantal et du Puy de Dôme, d'une équipe d'animation, d'un Comité technique et d'un Comité de programmation, instance décisionnelle du programme.
- La **Région Auvergne Rhône-Alpes** est l'autorité de gestion du programme.

LE COMITE TECHNIQUE

Réuni en amont de chaque Comité de Programmation, le Comité Technique est composé de l'équipe d'animation du GAL, des agents de développement des communautés de communes et du Parc, des représentants des partenaires institutionnels (services de l'Etat, de la Région et des Départements), et des chambres consulaires. Sa mission principale est l'analyse technique et financière des projets en construction.

LE COMITE DE PROGRAMMATION

Instance de sélection et de soutien financier des projets qui s'inscrivent dans la stratégie du GAL, le Comité de Programmation du GAL Volcans d'Auvergne est composé des **forces vives du territoire associant un collège public de 11 membres élus et un collège privé de 14 membres issus de la société civile (représentants associatifs, entrepreneurs...)**.

Il se réunit il se réunit 2 fois par an en moyenne.

L'attribution des aides financières du programme Leader n'est pas décidée uniquement par des acteurs publics au sein du comité dit de programmation : celui-ci comprend à la fois des acteurs privés et publics : (liste mise à jour en janvier 2021)

> de statut privé :

Monsieur Guillaume BONHOMME : Festival Plein la Bobine
Madame Florence CARTIGNY : Gite panda à St-Pierre-Roche
Monsieur David DE ABREU : AMTA
Monsieur Benoit CHABOUD MOLLARD : CREFAD
Monsieur Jean Yves JOUVE : Chambre d'agriculture 15
Monsieur Jean-Claude GUILLON : Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme
Madame Laure ROUGERIE : Astu'sciences
Madame Emilie DUVAL : URSCOP
Madame Fanny MOLENAT : CHADASAYGAS
Monsieur Bernard MOMMALIER : Bureau des guides du Puy Mary
Madame Mireille LEYMONIE : ADMR de Saignes
Monsieur Christian VABRET : Chambre des Métiers et de l'Artisanat 15

> de statut public :

Monsieur Gérard CHANSARD : Communauté de communes Riom Limagne Volcans
Monsieur Lionel CHAUVIN : Parc naturel régional des volcans d'Auvergne
Monsieur François DESCOEUR : Communauté de communes du Pays de Salers
Monsieur Lionel GAY : Communauté de communes Massif Sancy
Monsieur Pascal LORENZO : Communauté de communes Sumène Artense
Madame Valérie CABECAS : Communauté de communes Pays Gentiane
Madame Michelle GAIDIER : Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
Madame Nathalie GUILLOT : Mond'Arverne Communauté
Monsieur Jean Pierre SOULIER : Communauté de communes du Pays de Mauriac
Monsieur Christophe SERRE : Association Pays du Grand Sancy

La sélection des projets

La démarche Leader est **une démarche ascendante**, ce sont les acteurs locaux qui impulsent, décident, sélectionnent les projets en fonction des besoins du territoire.

Après avis du Comité technique, les membres du comité de programmation décident de l'attribution des aides Leader en se référant à une grille de sélection construite au regard de la stratégie générale.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne porte actuellement sa **troisième génération de Leader**. En effet, depuis 2001, le Groupe d'Action Locale des Volcans d'Auvergne (GAL) fait rayonner sur son territoire ce programme qui vise à soutenir les initiatives innovantes de l'économie rurale. En résumé, ce sont 267 projets réalisés et plus de 3 400 000 € de fonds européens injectés sur le territoire du GAL Volcans d'Auvergne en 12 ans.

Fort de cette expérience, c'est tout naturellement que le Syndicat mixte du Parc à candidater en 2015 à l'appel à candidature pour porter la 5e programmation Leader lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes. Avec déjà 2 programmes Leader mis en œuvre, le Syndicat mixte du Parc est désormais reconnu comme un acteur important du développement économique rural. En effet, son expérience et son équipe technique expérimentée sont identifiées sur le territoire.

Depuis le lancement du nouveau programme, déjà plus de **166 projets** ont été soutenus et 139 ont reçu un avis favorable de la part du comité de programmation. Ce sont d'ores et déjà plus de **3 500 000 euros** qui ont été alloués à des projets de développement local.

Une équipe à votre service

Une équipe d'animation Leader disponible pour structurer votre projet, lui donner corps, monter votre dossier de financement et obtenir une subvention européenne...

Basée dans le Cantal et dans le Puy-de-Dôme, **une équipe technique de 3 agents est au service des porteurs de projet** pour les accompagner de façon personnalisée dans la concrétisation de leur projet, tout au long de leur parcours :

- définir et structurer les projets à venir
- améliorer la qualité et l'ambition des projets au regard de la stratégie et des valeurs Leader
- rechercher des contreparties financières publiques et/ou privées pour optimiser et boucler le plan de financement
- aider à la constitution des dossiers administratifs pour les demandes de subvention et de paiement Leader
- présenter les projets au Comité Technique puis au Comité de Programmation
- suivre et évaluer les projets.

Coordinatrice Leader : Eve Alcaïde | 04 71 20 22 10 | ealcaide@parcdesvolcans.fr

Animatrice Leader : Mireille Cavalier | 04 71 20 22 10 | mcavalier@parcdesvolcans.fr

Gestionnaire administrative du programme Leader : Marianne Cohade | 04 73 65 64 22 | mcohade@parcdesvolcans.fr

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Accueil physique : sur rendez-vous uniquement LIMITE AUX CAS D'ABSOLUE NÉCESSITÉ DURANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE DU COVID19

Email de toute l'équipe : leader@parcdesvolcans.fr

Points de vigilance pour la préparation et la mise en œuvre de son projet avec Leader

- Avant d'engager les dépenses (par exemple : signature d'un devis ou d'un bon de commande), il est indispensable de compléter une fiche projet leader et d'obtenir un récépissé de dépôt de dossier délivré par le Président du programme leader. Sinon, l'ensemble du projet sera réputé inéligible.
- Toutes les pièces justificatives du dossier (devis, factures, preuves d'acquittement, attributions de subvention) doivent être libellées au nom du porteur de projet.
- Pour obtenir une aide leader, il est nécessaire de mobiliser pour le même projet un ou plusieurs autres cofinancements publics.
- Toutes les dépenses sont retenues en HT (hors taxe) même si le porteur de projet ne récupère pas la TVA.
- Afin d'évaluer le coût du projet, il est nécessaire de fournir :
 - 1 seul devis : pour les dépenses de moins de 3 000€ HT
 - 2 devis : pour les dépenses comprises entre 3 000€ HT et 90 000€ HT
 - 3 devis : pour les dépenses de plus de 90 000€ HT
- Les structures publiques doivent se conformer au code des marchés publics.
- Les devis et les factures doivent contenir certaines mentions légales. L'équipe d'animation se tient à votre disposition pour vous informer sur cette question.
- Le matériel d'occasion est éligible sous réserve de trois conditions :
 - être uniquement une « deuxième main »
 - pouvoir présenter la « vie » du matériel (facture initiale d'achat)
 - pouvoir justifier que le matériel n'a pas déjà fait l'objet de subvention.
- Il est obligatoire de communiquer sur le soutien financier de l'Union Européenne pour votre projet. Un kit de publicité vous sera remis.
- L'aide leader intervient en remboursement du projet réalisé, sur présentation des factures acquittées (présentation des relevés bancaires au nom du porteur de projet ou des mandats de paiement) et après le versement des autres cofinancements publics.
- Des contrôles sur la réalisation du projet (contrôles du dossier ou contrôle sur place) pourront être effectués jusqu'à 5 ans après le versement de l'aide leader.